

G9 - LA FRANCE : LES DYNAMIQUES DIFFÉRENCIÉES DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Séance 1 : 1 heure

Introduction

Doc. vidéoprojeté : « La frontière franco-allemande à Strasbourg »

Doc. vidéoprojeté : « Des frontières invisibles mais contrôlées »

- Les frontières entre la France et ses voisins sont variées. Certaines sont très visibles dans le pays (le Rhin entre la France et l'Allemagne) alors que d'autres se limitent à un simple panneau. Cependant, dans le cadre de l'espace Schengen, ces frontières, jusque-là ouvertes, tendent à se fermer.
- Les **territoires transfrontaliers** (territoires organisés autour d'une frontière ouverte entre deux pays) de la France, en métropole comme en outre-mer, sont aujourd'hui très intégrés dans l'Union européenne et dans la mondialisation. Ces territoires se caractérisent par des échanges et des mobilités intenses avec les pays voisins. Si l'Union européenne favorise les coopérations transfrontalières, les dynamiques que connaissent ces territoires transfrontaliers sont très inégales.
- **Problématique : Pourquoi les territoires transfrontaliers français, organisés dans le cadre de l'Union européenne, ne sont-ils pas également intégrés à l'étranger ?**

I. Des territoires transfrontaliers traversés par des mobilités et des flux

Doc. vidéoprojeté : « Des frontières françaises d'inégale longueur »

Doc. vidéoprojeté : « Mobilités et dynamiques des territoires transfrontaliers en France »

Consigne : Vous confronterez les documents pour montrer que les territoires transfrontaliers ouvrent la France sur de nombreux États, qu'ils sont traversés par des mobilités et des échanges nombreux, rendus possibles par une combinaison de facteurs explicatifs.

Point méthode : Confronter et critiquer deux documents (cartes)

- confronter signifie « rapprocher pour comparer » : le plan ne doit donc jamais séparer les cartes dans deux parties différentes ;
- chaque partie doit donc comprendre des références aux deux cartes, des apports de connaissances pour expliquer et des critiques des documents :
 - > des oublis et/ou des erreurs sur la carte
 - > des figurés ou des couleurs critiquables

A. Plus de 4 000 kilomètres de frontières terrestres avec onze États voisins

Références	Explications	Critiques
<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 1, des traits continus épais de couleurs différentes représentent les frontières terrestres de la France avec des pays limitrophes. La France partage ses frontières avec huit pays voisins : Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, Espagne et Andorre. • Sur la carte 2, des bandes vert-clair représentent les zones frontalières (zones situées près de frontières) de la Guyane, entre la France, le Brésil et le Suriname. 	<ul style="list-style-type: none"> • En métropole, les frontières terrestres s'étirent sur 4 176 km. Elles constituent des interfaces (lignes mettant en contact deux territoires) avec des États de l'UE (623 km avec l'Espagne, 451 km avec l'Allemagne...), avec des États non-membres de celle-ci (4,4 km avec Monaco, 56,6 km avec l'Andorre). • En Guyane, les frontières terrestres entre la France et le Brésil (730 km) et entre la France et le Suriname (510 km) se font par deux fleuves (le Maroni et l'Oyapock). 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 1, des traits épais de couleur différente dessinent les frontières entre la France et ses pays voisins (la longueur des frontières est même indiquée). Il aurait été pertinent de mentionner les États membres de l'Union européenne et ceux qui ne le sont pas. • La carte 1 aurait dû présenter un zoom sur la Guyane. De plus, aucune des cartes n'évoque la frontière entre la France et les Pays Bas sur l'île de Saint-Martin.

B. Des frontières traversées par des mobilités et des échanges nombreux

Références	Explications	Critiques
<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 1, des chevrons gris représentent les flux de travailleurs transfrontaliers vers le Luxembourg et la Suisse. Dans la carte 2, les flèches épaisses violettes représentent ces mêmes flux. • Sur la carte 2, les flèches noires en pointillés épais tracent les flux d'immigration légale ou illégale entrant sur le territoires français • Sur la carte 2, les doubles flèches bleues épaisses dessinent les flux de marchandises transitant par les frontières et reliant les marchés français et étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mobilités pendulaires (flux quotidiens entre le domicile et le lieu de travail) transfrontalières concernent près de 400 000 Français. La Suisse et le Luxembourg sont les premières destinations car ces pays sont dans l'espace Schengen et car ils offrent des salaires élevés. • Des flux de migrants clandestins sont surveillés aux frontières avec l'Italie (d'où arrivent les migrants africains) et avec le Brésil (d'où arrivent les migrants latino-américains) du fait de conflits et/ou de la misère. • Les principaux partenaires commerciaux de la France sont les grandes puissances de l'UE (Allemagne, Italie, Espagne), qui font du marché commun et de la zone euro, et les régions ultramarines (Martinique, Guadeloupe...) pour l'approvisionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 2, les flux de travailleurs transfrontaliers sont tracés de façon pertinente avec des flèches l'épaisseur varie. Mais, ce ne sont que des flèches simples alors qu'il aurait fallu tracer des flèches doubles car les travailleurs retournent chez eux le soir ou le week-end. • Sur la carte 2, l'épaisseur des flèches noires aurait dû varier et il aurait fallu indiquer leur origine. Il aurait fallu ajouter une flèche vers le Royaume Uni pour dessiner les traversées transmanche. • Sur la carte 2, il aurait été plus préférable que les flèches varient en épaisseur afin de montrer la hiérarchie des différents flux.

C. Des flux transfrontaliers s'expliquant par une combinaison de facteurs

Références	Explications	Critiques
<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 2, des rectangles au contour rouge représentent des infrastructures de communication (tunnel, pont) et des lignes noires tracées en pointillés représentent la tracé les lignes ferroviaires à grande vitesse, où circulent les TGV. • Les noms des États qui figurent sur la carte, autour de la France sont pour la plupart des membres de l'Union européenne ou de l'espace Schengen. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces infrastructures de transport assurent la continuité entre les réseaux français et étrangers : tunnel du Mont Blanc, autoroutes A9 et A63, pont sur l'Oyapock. Elles s'inscrivent dans le cadre du réseau transeuropéen de transport (programme de développement des infrastructures de transport de l'UE). • L'espace Schengen, accord de libre circulation pour les hommes et les marchandises signé en 1985, facilite les flux transfrontaliers au sein de l'Europe : des États non-membres de l'UE en font partie, comme la Suisse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 2, le fait d'avoir tracé les LGV en pointillé laisse penser qu'elles ne sont pas achevées. Le réseau autoroutier aurait dû être tracé pour montrer qu'il dessert le tunnel du Mont-Blanc ou le tunnel du Fréjus, tous deux situés sous les Alpes. • Sur la carte 1 comme sur la carte 2, les États membres de l'Union européenne et/ou de l'espace Schengen ne sont pas coloriés : ils ne sont donc pas visibles.

II. Des territoires transfrontaliers encouragés par l'Union européenne

Doc. vidéoprojeté : « Des frontières françaises d'inégale longueur »
 Doc. vidéoprojeté : « Mobilités et dynamiques des territoires transfrontaliers en France »
Consigne : Vous confronterez les documents pour mettre en évidence les territoires et les acteurs intervenant dans la coopération transfrontalière, les domaines dans lesquels ces acteurs interviennent ainsi que les outils juridiques et territoriaux dont ils disposent.

A. Des territoires et des acteurs engagés dans la coopération transfrontalière

Références	Explications	Critiques
<ul style="list-style-type: none"> Sur la carte 1, les régions participant au programme INTERREG sont coloriées. Sur la carte 2, les contours des régions appartenant à des eurorégions est colorié. Toutes les régions françaises frontalières participent à cette coopération, y compris les régions d'outre-mer. La coopération se noue avec les États européens voisins et des États plus lointains (Pays Bas, Mexique, Madagascar). Sur la carte 2, les métropoles transfrontalières sont tracées avec des disques rouges (Bayonne, Perpignan, Nice, Mulhouse, Strasbourg, Lille). Le contour des GECT (Groupements européens de coopération transfrontalière) est tracé avec des pointillés épais bleus : eurométropoles ou eurodistricts. 	<ul style="list-style-type: none"> La coopération transfrontalière (partenariat entre des acteurs de part et d'autre d'une frontière) mobilise en priorité les régions, qui ont des compétences en matière d'aménagement des territoires et qui sont en lien avec le FEDER pour le versement des fonds structurels de l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion territoriale (politique de lutte contre les inégalités). D'autres acteurs sont mobilisés : les métropoles (échelle urbaine) et l'Union européenne (échelle supranationale). Les métropoles définissent les projets et les co-financent avec l'UE. La gouvernance transfrontalière (dispositif faisant coopérer des acteurs publics et privés) s'est développée grâce à l'intégration européenne. 	<ul style="list-style-type: none"> La carte 1 manque de lisibilité car une même couleur est utilisée plusieurs fois pour représenter différents programmes INTERREG. Il manque de la nomenclature sur la carte (nom des régions engagées dans ces programmes). Mais la carte n'oublie pas les programmes dans les territoires ultramarins. Malgré un grand nombre d'informations représentées, la carte 2 reste relativement lisible et elle est accompagnée d'une légende structurée. Mais, les disques rouges représentant les métropoles sont tous de même taille et certains projets auraient dû être tracés avec des lignes (liaison transalpine Lyon-Turin).

B. Les domaines de la coopération : les transports, la santé, l'environnement

Références	Explications	Critiques
<ul style="list-style-type: none"> Sur la carte 2, des losanges violets représentent des aménagements transfrontaliers : les tramways de Sarrebruck et de Strasbourg, le RER autour de Genève, la liaison transalpine entre Lyon et Turin. Ces infrastructures se situent essentiellement dans les métropoles ou sous les massifs frontaliers. 	<ul style="list-style-type: none"> Les besoins croissants de mobilités imposent une interconnexion (prolongement des réseaux de l'autre côté de la frontière). Les axes urbains, routiers et ferroviaires traversent les frontières (LGV Lyon-Turin, tramways...). Des métropoles transfrontalières (Lille, Strasbourg, Genève) sont des carrefours (lieux d'intersection de plusieurs axes). 	<ul style="list-style-type: none"> Les noms des régions sont écrits en majuscules sur les cartes, ce qui n'est pas conforme aux règles de nomenclature : ils doivent être écrits en minuscules. Le choix des couleurs pour le contour des eurorégions est totalement arbitraire.

<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 2, des losanges violets représentent des aménagements transfrontaliers : l'hôpital de Puigcerdà à la frontière franco-espagnole en est un exemple. • Sur la carte 2, des zones hachurées en vert tracent les espaces naturels transfrontaliers et des zones colorées en bleu représentent un parc international marin. Ces espaces sont présents en métropole et en outre-mer, en forêt (Guyane, Ardennes) et en montagne (Alpes, Pyrénées). 	<ul style="list-style-type: none"> • La santé est aussi un enjeu de coopération transfrontalière. À Puigcerdà, l'hôpital de Cerdagne est le premier hôpital transfrontalier de l'Union européenne. Il donne accès à des services sanitaires aux populations locales (françaises et espagnoles) et aux nombreux touristes. • La dimension environnementale, très présente dans les territoires transfrontaliers peu peuplés, consiste en la création de parcs nationaux (celui du Mercantour et des Alpi Marittime), de parcs naturels régionaux (Doubs, Jura) ou de parcs marins (bouches de Bonifacio entre Corse et Sardaigne). 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 2, le choix d'un figuré ponctuel pour un aménagement est pertinent. La couleur, choisie de façon arbitraire, permet cependant que le figuré soit bien vu. • Sur la carte 2, le choix des figurés et des couleurs est pertinent. Il aurait été bien que le nom du parc des bouches de Bonifacio figure sur la carte, d'autant que la place est disponible.
--	---	---

C. De nombreux outils juridiques et territoriaux de la coopération transfrontalière

Références	Explications	Critiques
<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 1, figurent les programmes INTERREG avec des aplats de couleurs. On en compte 15 en tout, 9 en métropole et 6 en outre-mer. Les régions françaises sont donc engagées dans des programmes de coopération transfrontalière avec des régions européennes mais aussi avec des régions d'États non-européens (Madagascar, Kenya, Mexique...). • Sur la carte 2, le contour des GECT est représenté avec des pointillés épais bleus. Ces groupements se situent au niveau des principales métropoles transfrontalières. Les contours des quatre euro-régions est tracé avec des couleurs différentes : Grande Région au Nord-Est, Alpes-Méditerranée au Sud-Est, Pyrénées-Méditerranée au Sud et Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre au Sud-Ouest. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement des projets transfrontaliers est assuré par le FEDER, à travers tous les programmes INTERREG (programmes européens visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes). Ceux-ci se déclinent à l'échelle locale (eurodistricts ou eurocités), transnationale (commissions intergouvernementales) et interrégionale (eurorégions). • De nombreux projets de coopération sont portés par des structures juridiques appelées les Groupements européens de coopération territoriale (structures juridiques chargées d'assurer la gouvernance des projets). Les collectivités locales transfrontalières peuvent y agir en concertation, notamment au sein des eurorégions (structure de coopération transfrontalière entre des régions européennes). 	<ul style="list-style-type: none"> • La carte 1 manque de lisibilité car une même couleur est utilisée plusieurs fois pour représenter différents programmes INTERREG. Il manque de la nomenclature sur la carte (nom des régions engagées dans ces programmes). Mais la carte n'oublie pas les territoires ultramarins. • Sur la carte 2, le choix des pointillés bleus pour les GECT est pertinent. Le bleu est en effet présent sur le drapeau de l'Union européenne. Pour les eurorégions, le choix du contour allège la lecture de la carte, chargé en contenu mais les couleurs sont choisies de façon aléatoire.

III. Un dynamisme et une intégration inégaux selon les territoires transfrontaliers

Doc. vidéoprojeté : « Des frontières françaises d'inégale longueur »

Doc. vidéoprojeté : « Mobilités et dynamiques des territoires transfrontaliers en France »

Consigne : Vous confronterez les documents pour montrer qu'il existe trois types de territoires transfrontaliers : des territoires dynamiques et très intégrés, des territoires actifs à l'intégration incomplète, des territoires en difficultés et dont l'intégration fait débat.

A. Des territoires transfrontaliers très dynamiques et bien intégrés à l'étranger

Références	Explications	Critiques
<ul style="list-style-type: none"> Sur la carte 1, les espaces transfrontaliers privilégiés sont dessinés avec des aplats marron et jaune. La majorité de ces territoires se trouvent sur les frontières du Nord et de l'Est du pays (de la frontière belge à la frontière suisse) mais aussi dans le Sud sur les deux extrémités de la frontière espagnole). Sur la carte 2, ces espaces sont tracés avec des bandes épaisses en vert foncé. Tous se situent à proximité des métropoles transfrontalières (points rouges) et de grandes infrastructures de transport transfrontalier (des lignes à grande vitesse en pointillés noirs ou l'EuroAirport avec un losange violet) 	<ul style="list-style-type: none"> Autour de Lille, Strasbourg, Luxembourg, Bâle et Genève, des agglomérations transfrontalières (ensemble de communes formant un tissu urbain continu de part et d'autre d'une frontière) se sont formées et la coopération transfrontalière a commencé dans les années 1950. Les inégalités économiques et sociales sont fortes mais la barrière de la langue n'est pas toujours présente. Ces espaces constituent les meilleures interfaces entre le territoire français et les États limitrophes : c'est là qu'on trouve les points de passage les plus aisés et complets (avec des autoroutes en plaine et des lignes ferroviaires à grande vitesse vers la Belgique, le Royaume Uni, l'Allemagne et la Suisse). 	<ul style="list-style-type: none"> La carte 1 oublie de faire zoom sur la Guyane, qui dispose de 1 210 kilomètres de frontières terrestres avec le Brésil et le Suriname. Cependant, le fait d'avoir fait un dégradé proportionnel au degré de dynamisme des territoires transfrontaliers est un choix pertinent. Dans la carte 2, le choix du dégradé de vert est pertinent lui aussi. Cependant, les cercles rouges représentant les métropoles transfrontalières sont de même taille : il aurait été préférable de tracer des cercles de taille variable, en fonction de la population de la métropole.

B. Des territoires transfrontaliers actifs mais dont l'intégration est incomplète

Références	Explications	Critiques
<ul style="list-style-type: none"> Sur la carte 1, les territoires transfrontaliers en difficultés sont tracés avec des aplats vert (foncé et clair). Ils connaissent pour certains une baisse de la population, pour d'autres une baisse des emplois. Ils se situent au niveau des points de passages les plus actifs avec l'Italie (la côte d'Azur) et l'Espagne (la Catalogne et le Pays basque). 	<ul style="list-style-type: none"> Les points de passage fonctionnent comme des interfaces où des mobilités intenses ont lieu. Les réseaux de transport sont interconnectés : les autoroutes A8 (vers l'Italie), les autoroutes A9 et A63 (vers l'Espagne). Un tunnel ferroviaire à grande vitesse est en service entre Perpignan et Figueras, connectant les réseaux LGV français et espagnol. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans la carte 1, le vert, qui représente les territoires en difficulté, est pertinent car il s'agit d'une couleur froide, utilisée pour dessiner des phénomènes négatifs. Le marron clair est moins pertinent car il est un dégradé, utilisé pour tracer les territoires transfrontaliers les plus dynamiques.

<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 2, ces territoires figurent sous la forme de bandes en vert foncé, comme pour les espaces transfrontaliers les plus dynamiques (c'est le cas du franchissement des Pyrénées à leurs deux extrémités). En revanche, le franchissement de la frontière franco-italienne au niveau de la Côte d'Azur est tracé en vert clair. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ces territoires, une coopération transfrontalière existe, mais elle est plus récente que dans les métropoles et elle concerne des territoires plus restreints (Eurocité basque entre Bayonne et Saint-Sébastien) et des domaines plus limités (thématiques environnementales) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la légende de carte 2, l'adjectif « marginalisé » est en exagéré pour la frontière franco-italienne au niveau de la Côte d'Azur. On aurait aimé que les flèches des navetteurs soient pointées sur les métropoles (car c'est là qu'ils travaillent) et qu'elles soient tracées dans la même couleur que celles-ci, c'est-à-dire en rouge.
--	---	---

C. Des territoires transfrontaliers en difficultés et dont l'intégration fait débat

Références	Explications	Critiques
<ul style="list-style-type: none"> • Les espaces transfrontaliers les moins dynamiques sont représentés avec une plage de couleur marron sur la carte 1. Situés plutôt du côté français de la frontière, et entre les zones frontalières métropolitaines, ils enregistrent une baisse de leur population et de leurs emplois. Il s'agit des Ardennes, du Jura, des Alpes du Sud et des Pyrénées centrales. • Ces même territoires sont tracés, sur la carte 2, avec un aplat de couleur vert clair. A ceux déjà mentionnés ci-dessus, il faut ajouter les territoires transfrontaliers de la Guyane avec le Brésil et le Suriname. 	<ul style="list-style-type: none"> • En métropole, les territoires transfrontaliers les moins dynamiques sont dans les régions montagneuses aux faibles densités et mal desservies. Les niveaux de salaires sont proches : l'effet-frontière (effets positifs ou négatifs liés à la présence d'une frontière) ne joue pas. La coopération transfrontalière est limitée à quelques projets environnementaux ou de développement local. • En outre-mer, les espaces transfrontaliers sont peu dynamiques. En Guyane, la frontière est située dans des espaces forestiers de faible densité : elle génère peu de flux (sauf des migrations clandestines). Ces frontières, où arrivent des migrants clandestins, sont des zones de tensions avec les États voisins : Suriname, Comores. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la carte 1, le choix du marron n'est pas pertinent car il s'agit d'un dégradé du marron foncé qui a déjà été utilisé pour tracer les espaces dynamiques. Il aurait mieux valu les tracer avec une couleur froide (bleu, violet). • Les tensions n'ont été tracées ni sur la carte 1 ni sur la carte 2. Une étoile rouge aurait été tout à fait pertinente pour les tracer, y compris avec des États européens (Italie, Royaume Uni) avec lesquels des tensions existent à propos des migrants.

Conclusion

- Les frontières françaises sont de plus en plus traversées du fait de leur inscription dans l'espace Schengen et du fait de l'essor des mobilités transfrontalières. Ces territoires doivent donc être aménagés. Mais ces territoires sont contrôlés par les douanes ou la police aux frontières, qui filtrent les flux et ils sont inégalement dynamiques.
- **Le dynamisme des espaces frontaliers français est inégal et cette inégalité s'explique par l'inégal dynamisme des zones frontalières voisines. Plus les régions situées de l'autre côté de la frontière sont dynamiques et plus les régions frontalières françaises sont dynamiques et inversement.**
- Aujourd'hui, le rôle de l'Union européenne est absolument fondamental dans l'aménagement de ces territoires et dans leur connexion de part et d'autre des frontières.